

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Présents: H.TRAPET- G.PERVILHAC- M.FROMONOT- A.GARNIER- P.CANCIANI- A.GARCIA
N.ZANOTTO- A.BOC- C.HENRIAT- V.DAMIANI

Absents excusés: J.CANONICI (pouvoir) – P.MAZURIER (pouvoir)
S.GEORGES –M.SAPOLIN

Ouverture de la réunion:19h40

Le compte rendu de la réunion du conseil du 9 décembre 2008 est approuvé

1) Lancement du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est destiné à remplacer le POS qui date de 30 ans. Ce nouveau document doit permettre de définir les grandes orientations urbanistiques, démographiques et économiques de Pontigny pour les vingt années à venir.

Budget prévisionnel environ 30 K€ dont 50% sont subventionnables.

Durée de l'étude : entre 24 et 36 mois

La commission Urbanisme et Travaux (à l'exception de N.ZANOTTO) est chargée de suivre le projet.

2) Déclassement d'une voie communale

Il s'agit de déclasser le chemin situé entre les propriétés de Mme KLINDRE et de EMMAÛS et donnant rue A.MERLE. La parcelle correspondante mesure 82m².

Mme KLINDRE souhaite l'acquérir. Cette parcelle fait suite au chemin qui mène au "3 graviers" et qui lui appartient. Néanmoins, les servitudes existantes (réseau assainissement et accès aux propriétés adjacentes) devront être maintenues.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération

3) Convention avec la CCVS

Suite à l'accord du conseil communautaire du 13 janvier 2009, la CCVS accepte de mettre à la disposition de la commune M.Jean Louis GALTIER, durant ½ journée par semaine jusqu'à la fin de l'année 2009. Toutefois la CCVS se réserve la possibilité de reprendre temporairement M.GALTIER sur des travaux pour lesquels il est spécialisé (conducteur d'engins).

M.GALTIER sera employé à des tâches polyvalentes en fonction des besoins du moment.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention entre la commune et la CCVS.

Le conseil accepte, à l'unanimité, de signer cette convention.

4) Nouvelles compétences de la CCVS

Deux nouvelles compétences viennent d'être octroyée à la CCVS par le conseil communautaire, le 13 janvier 2009.

a) Compétence "personnes âgées". Suite à la reprise de la MAPAD (maison de retraite de Ligny le Châtel) par la Mutualité Cote d'Or-Yonne, une commission doit être mise en place. Son rôle consistera à suivre la gestion de la MAPAD et à orienter, en étroite liaison avec les associations compétentes, la politique communautaire en faveur des personnes âgées.

b) Compétence Energies renouvelables. Deux projets de mise en valeur de sites éoliens sur MERE et MALIGNY en sont à l'origine. Cette compétence permettra à la CCVS de mener les études sur les implantations pour le compte des communes, sachant que la décision finale appartient aux communes concernées. La commission "aménagement de l'espace-environnement" est en charge cette nouvelle compétence qui comporte outre l'éolien, le photovoltaïque et la géothermie.

5) Le Maire propose d'inviter le Président de la CCVS lors d'un conseil municipal pour informer les conseillers sur le fonctionnement de la communauté de communes (finances, statuts, fonctionnement....)

6) Divers

- a) les procédures de recensement de la population sont commencées depuis le 15 janvier. Les agents recenseurs entament leur tournée pour remettre les bulletins aux habitants et les récupérer une fois complétés. Une saisie informatique des résultats sera ensuite pratiquée et envoyée à l'INSEE. Résultats définitifs connus fin février prochain
- b) Une Chasse aux œufs de Pâques réservée aux enfants sera organisée le 12 avril dans le Domaine. Les modalités de cette animation seront définies par la commission qualité de vie.
- c) Prêt des véhicules communaux aux associations: nouvelles modalités avec une demande écrite justifiée, présentation des permis de conduire des chauffeurs potentiels, et chèque de caution de 200€
- d) La convention Coeur de Village nous a été retournée paraphée par Monsieur le Président de la Région Bourgogne.

Fin de la réunion 21h45